



République française  
Département des Alpes-de-Haute-Provence  
CCAS DE PEIPIN  
Sous-Prefecture  
DE FORCALQUIER

22 AVR. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du mercredi 10 avril 2024

Date de la convocation : 27/03/2024

**Membres en exercice :** 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN,*

**Présents :** 8

**Votants :** 10

**Pour :** 10

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Présents :** Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Raymond PREVER-LOIRI

**Représentés :** Marie Claude PULCE, Alida SAMUEL

**Absents :** Christian BELLO

**Secrétaire de séance :** Dorothee DUPONT

**2024\_007 - Objet : Ateliers Séniors - Convention avec ASEPT PACA**

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente.

Madame Gisèle JOSEPH indique qu'elle a rencontré des représentants de l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires PACA (ASEPT PACA).

Cette association assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique en lien avec l'ARS et les Conférences des financeurs de la région PACA.

En collaboration avec les caisses de retraites de la Région, elle organise et pilote des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social.

Compte tenu des disponibilités offertes, il a été convenu de mettre en place des ateliers sur différents thèmes.

Pour finaliser ces actions il y a lieu de signer une convention de partenariat (document qui a été transmis avec la convocation à cette présente séance).



**République française**  
**Département des Alpes-de-Haute-Provence**  
**CCAS DE PEIPIN**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la convention. Elle précise qu'il y a lieu que les Administrateurs se positionnent sur les autres ateliers à mettre en place.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un atelier numérique en 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

À Peipin, le 17 avril 2024

Dorothée DUPONT



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 17 / 04 / 2024  
et publié ou notifié  
le 30 / 04 / 2024